

LES ÉTUDES

Elles sont d'une durée de 24 mois organisées en quatre semestres universitaires à temps plein. Elles comportent, répartis sur l'ensemble de la scolarité, des enseignements théoriques fondamentaux et cliniques et des enseignements pratiques, répartis en unités d'enseignement. La date de la rentrée est fixée à un jour ouvrable de la semaine 40.

LES AIDES FINANCIÈRES

Les étudiants peuvent être rémunérés par leur établissement hospitalier d'origine ou autre, dans le cadre de la formation professionnelle ou par les organismes de formation continue (type Fongecif, Promofaf, Uniformation...).

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste.

- Arrêté du 17 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste.

LES LIEUX DE FORMATION

Isère	École d'infirmiers anesthésistes	Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) 175, avenue centrale 38400 SAINT MARTIN D'HERES	04 76 76 50 56
Rhône	Ecole d'infirmiers anesthésistes	Hospices civils de Lyon 5, avenue Esquirol 69424 LYON Cedex 03	04 72 11 67 10
Puy-de-Dôme	École d'infirmiers anesthésistes	Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand 1, boulevard Winston Churchill 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1	04 73 75 13 56